



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**

**Communiqué de presse**  
*Mercredi 5 avril 2023*

## **Convention d'abondement au Compte personnel de formation (CPF) entre la Caisse des Dépôts et la Région pour les demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine**

**Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Michel Yahiel**, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, **ont signé une convention d'abondement au Compte personnel de formation (CPF) ce mercredi 5 avril 2023 à 16h00 à l'Hôtel de Région à Bordeaux.**



*Crédit : Sébastien Blanquet-Rivière – Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts se mobilisent pour **favoriser l'accès à la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi et répondre aux besoins de recrutements**, dans les métiers les plus en tension.

**Elles ont choisi de déployer pour cela un dispositif d'abondement au Compte personnel de formation (CPF) des demandeurs d'emploi en ciblant des formations supérieures et visant l'exercice de métiers en tension.** En effet, les formations supérieures, souvent longues, sont les plus coûteuses. Le reste à charge pour les demandeurs d'emploi reste, après mobilisation de leur CPF, souvent très important.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018 a confié à la Caisse des Dépôts la gestion du Compte personnel de formation (CPF) sur le plan financier et technique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le CPF permet à ses titulaires d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie professionnelle.

Cet abondement au CPF **des demandeurs d'emploi souhaitant entreprendre ou s'engager dans un parcours de formation ou de reconversion**, sera assuré via la Caisse des Dépôts et fait l'objet de la convention qui a été signée ce mercredi 5 avril. La convention précise les conditions de mise en œuvre de l'enveloppe financière – **2 millions d'euros pour deux ans** - qui est déléguée par la Région à la Caisse des Dépôts.

Cet abondement s'intègre dans le cadre du plan régional de réduction des tensions de recrutement financé par le Pacte d'investissement dans les compétences signé en 2018 avec l'État.

### **La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement**

La Caisse des Dépôts s'est vu confier un rôle moteur dans la promotion de la formation professionnelle et la mobilisation des acteurs de l'écosystème par la réforme de 2018. La convention signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine constitue la concrétisation de ce travail de promotion assuré en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs<sup>1</sup> notamment.

Depuis janvier 2021, grâce à un service simple (quelques clics), innovant (numérique et instantané), les usagers peuvent bénéficier d'un abondement automatisé de la part d'un financeur qui a signé avec la Caisse des Dépôts une convention d'abondement. Cette convention précise les règles définies par ce financeur et le budget alloué pour chaque règle. Les conditions d'attribution portent notamment sur les profils usagers et les formations choisies. Les dotations sont allouées pour une période donnée et le financeur délègue donc à la Caisse des Dépôts la gestion de l'abondement et les crédits afférents.

### **La Région Nouvelle-Aquitaine renforce son action en faveur de la formation et des métiers en tension**

La Région a fait le choix de cibler des formations supérieures (5 à 7) d'une durée maximale de deux ans et visant l'exercice de métiers en tension.

L'abondement financé par la Région Nouvelle-Aquitaine sera accessible jusqu'au 31 décembre 2023 aux titulaires d'un CPF d'un montant minimum de 250 euros, sur des formations d'une durée de 2 ans maximum en lien avec les métiers en tensions identifiés sur le territoire néo-aquitain. Ils sont issus d'une liste établie par le CREFOP Nouvelle-Aquitaine. Une sélection de près de **3 000 formations a été retenue** afin de répondre aux métiers les plus en tension. À titre d'exemples : **le BTS métiers de l'eau, la Licence pro mention management des transports et de la distribution, le Master mention management des systèmes d'information, le BTS électrotechnique.**

**L'aide apportée par la Région**, après déduction du montant de CPF disponible sur le compte du titulaire, **pourra être portée jusqu'à 20 000 euros** par dossier de formation et à hauteur maximum de 80% du coût total de la formation. **200 chercheurs d'emploi sont visés.**

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

---

<sup>1</sup> Au rang desquels figurent les titulaires eux-mêmes (pour financer une formation ciblée uniquement), les employeurs, lorsque les titulaires des comptes sont salariés, les opérateurs de compétences (Opco), la Caisse nationale d'assurance maladie, les branches professionnelles, l'État, les Régions, Pôle emploi notamment

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales<sup>2</sup> (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts presse :

**Région**

Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)

**Caisse des Dépôts**

Sonia Gacic-Blossier 06 43 53 91 80 / [sonia.gacic-blossier@caissedesdepots.fr](mailto:sonia.gacic-blossier@caissedesdepots.fr)

---

<sup>2</sup> <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>